

Publié le 29/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 octobre 2022

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Gaël GREULICH.

Conseillers en fonction : 18

Membres présents : Mmes et Mrs Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Thierry STOEFFLER.

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 7

Membres absents excusés : Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Bernard STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Membre absent ayant donné procuration : M. Bernard STOEFFLER à M. Denis LEHMANN.

Délibération n° COMM20220909

Objet : Election d'un membre au conseil d'administration du CCAS en remplacement d'un membre démissionnaire.

Les règles de fonctionnement du CCAS qui jouit d'une autonomie juridique et financière, sont définies par les articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, Président de droit, et en son absence par un Vice-Président élu par le Conseil d'Administration sans préjudice de l'application de l'article L.2122-17 du CGCT relatif à la suppléance.

Le Conseil d'Administration comprend, outre son Président, pour moitié des membres élus en son sein par le Conseil Municipal (5) et pour moitié des membres nommés directement par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (5).

Par décision en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres à 10 et procédé à l'élection des cinq délégués désignés par l'assemblée délibérante.

Parmi ces membres, figurait Madame Caroline MARCHAL qui a donné sa démission de tous ses mandats qu'elle occupait au sein du Conseil Municipal et du CCAS et ce à compter du 1^{er} octobre 2022.

Monsieur le Maire a demandé aux membres présents s'il y avait un candidat pour remplacer Mme Caroline MARCHAL au sein du CCAS.

M. Thierry STOEFFLER s'est présenté et a été élu à l'unanimité.

M. Thierry STOEFFLER est donc proclamé élu membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, à compter de ce jour.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 10 octobre 2022

Le Maire, René HOELT

